

ARRETE N° 29/2025

FEU D'ARTIFICE 2025 - RUES BARREES

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-sur-Cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Considérant que les festivités prévues le Dimanche 13 juillet 2025 sont reportées au Vendredi 15 Août et notamment le feu d'artifice, pour cause de conditions climatiques défavorables (sécheresse),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Considérant que le feu d'artifice est tiré sur le territoire de la Commune par les établissements Bellier - Le Géant de la Fête, sis à LA FERTE SAINT AUBIN, n° 246 Route du Général Leclerc,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le feu d'artifice initialement prévu le Dimanche 13 Juillet 2025 est reporté suite aux conditions climatiques défavorables de Juillet au Vendredi 15 Août 2025,

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules le Vendredi 15 Août 2025 de 18H30 à minuit et le Samedi 16 Août 2025 de 01h00 à 02h00 du matin:

- rue du Bac,
- du rond-point de la D 922 jusqu'à la station d'épuration

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur le site internet. Le Maire et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 04/07/2025

Le Maire,

Romain SOURIOUX

